



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 104/2024

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME NICOLE DAVICO-MELEK
DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

Le Maire de la ville de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L.5211-9 ;

Vu la délibération n° 68 en date du 29 juillet 2020 désignant les membres de la commission de Délégation de Service Public ;

Vu l'article 11 du règlement de consultation ;

Considérant que le Maire de la Commune a la faculté de se faire représenter par un adjoint à la présidence de la commission de la DSP ;

ARRÊTE

Article 1 – Madame Nicole DAVICO-MELEK est désignée pour représenter le Maire de la Commune, en tant que Présidente de la commission de Délégation de Service Public, pour la réunion du 11 janvier 2024 relative au recueil des avis de la commission qui est nécessaire dans le cadre de la procédure de passation de la délégation de service public pour l'exploitation de la salle de cinéma de la « Croisée des Arts ».

Article 2 – En cette qualité de représentant de Président, délégation de fonction et de signature est attribuée à Madame Nicole DAVICO-MELEK, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues à la commission de Délégation de Service Public.

Article 3 – Madame Nicole DAVICO-MELEK agira dans le cadre de la délégation précitée, sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 – Madame le Directeur Général des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié aux intéressés et transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Signé par **Alain DECANIS**
Maire en exercice
Le 10 janvier 2024

